



15ème législature

Question N° : 28909	De Mme Marguerite Deprez-Audebert (Mouvement Démocrate et apparentés - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail		Ministère attributaire > Travail, plein emploi et insertion
Rubrique > formation professionnelle et apprentissage	Tête d'analyse >Covid-19 reprise de l'activité, formations	Analyse > Covid-19 reprise de l'activité, formations.
Question publiée au JO le : 28/04/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Marguerite Deprez-Audebert attire l'attention de Mme la ministre du travail sur l'activité formation sur tout le territoire, y compris, les DOM-TOM, face à la crise sanitaire. Elle l'interroge donc afin de déterminer si les entreprises disposeront de suffisamment de temps et de fonds pour relancer la formation des salariés une fois l'activité reprise. Les formations sont des investissements indispensables à la survie mais aussi au développement des entreprises. Elle souhaite savoir comment elle entend s'assurer que le plan de relance ne néglige aucune formation.